

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCES-VERBAL

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
FRONSADAIS

ARRONDISSEMENT
DE
LIBOURNE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 13 Septembre 2023

Convocation du 6 Septembre 2023
Nombre de délégués en exercice : 32
Nombre de délégués présents : 26
Nombre de votants : 29

L'an deux mil vingt-trois, le 13 Septembre à dix-sept heures trente, le Conseil Communautaire, convoqué par Madame la Présidente, s'est réuni en séance ordinaire, à la Maison des Services Communautaires à Saint Germain de la Rivière.

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
Commune d'Asques				Commune de Saillans			
DARCOS Murielle	<input checked="" type="checkbox"/>	CHANIOLLEAU Sylvie	<input type="checkbox"/>	TILLET FAURIE Martine	<input checked="" type="checkbox"/>	DE MECQUENEMTEL Laurence	<input type="checkbox"/>
Commune de Cadillac en Fronsadais				Commune de Saint Aignan			
BARBE Richard	<input checked="" type="checkbox"/>			MONDON Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>	DE LA DORIE Sylvain	<input type="checkbox"/>
GREAULT Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			Commune de Saint Genès de Fronsac			
Commune de Fronsac				MURAT Patrice	<input checked="" type="checkbox"/>	PARACHOU Véronique	<input type="checkbox"/>
DURANT Marcel	<input type="checkbox"/>			Commune de Saint Germain de la Rivière			
EYHERAMONNO Mauricette	<input checked="" type="checkbox"/>			DUVERGER Philippe	<input type="checkbox"/>	DANGLADE Gérard	<input type="checkbox"/>
Commune de Galgon				Commune de Saint Michel de Fronsac			
BAYARD Jean-Marie	<input checked="" type="checkbox"/>			DUBOUREAU Jean-Marc	<input checked="" type="checkbox"/>	JOUBERT Alain	<input type="checkbox"/>
BERGEON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			Commune de Saint Romain La Virvée			
BIGOT Christian	<input checked="" type="checkbox"/>			MONTION Alain	<input type="checkbox"/>	PERNOT Alain	<input type="checkbox"/>
CHIAROTTO Alain	<input checked="" type="checkbox"/>			Commune de Tarnès			
LOCHON Nathalie	<input type="checkbox"/>			GARBUIO Laurent	<input checked="" type="checkbox"/>	DEJEAN Josian	<input type="checkbox"/>
LESCOUL Caroline	<input checked="" type="checkbox"/>			Commune de Vérac			
Commune de La Lande de Fronsac				BEC Dominique	<input checked="" type="checkbox"/>	MAUBERT SBILE Karine	<input type="checkbox"/>
GALAND Jean	<input checked="" type="checkbox"/>			Commune de Villegouge			
GASTEUIL Jean-Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			VALEIX Guillaume	<input checked="" type="checkbox"/>		
JANICOT Laurine	<input type="checkbox"/>			BOULIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>		
PALMISANO Frédéric	<input checked="" type="checkbox"/>			Pouvoirs : 3 Mme Nathalie LOCHON à M. Alain CHIAROTTO M. Marcel DURANT à Mme Mauricette EYHERAMONNO M. Alain MONTION à M. Mickaël CENNI Excusé : M. Philippe DUVERGER Absents : M. Eric CHOLLET GABARD Mme Laurine JANICOT			
RICHARD Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>						
Commune de La Rivière							
BEYLY Dominique	<input checked="" type="checkbox"/>	BRIEUX Isabelle	<input type="checkbox"/>				
Commune de Lugon et l'Île du Carney							
CENNI Mickaël	<input checked="" type="checkbox"/>						
BYTNAR Isabelle	<input checked="" type="checkbox"/>						
Commune de Mouillac							
REGIS Marie-France	<input checked="" type="checkbox"/>	GARANTO Antoine	<input type="checkbox"/>				
Commune de Périssac							
VIGIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>						
CHOLLET GABARD Eric	<input type="checkbox"/>						

Secrétaire de séance : M. Richard BARBE

I - Administration Générale
Rapporteur : Madame la Présidente

Madame la Présidente fait l'appel des élus communautaires présents.

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente ouvre la séance.

1/ Nomination du secrétaire de séance

Madame la Présidente propose que M. Richard BARBE soit nommé secrétaire de séance.

Voix pour : 26

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne M. Richard BARBE pour exercer cette fonction.

2/ Adoption du Procès-Verbal du Conseil communautaire en date du 28 juin 2023

Madame la Présidente énonce que Madame DARCOS a fait part d'une demande de modification du Procès-Verbal à la phrase suivante concernant le sujet GEMAPI « Aucun vote et aucune délibération ne sont pris ce qui implique le rejet des 4 scénarios » ; en effet la fin du libellé lui semble inapproprié.

Madame la Présidente considère que la rédaction qui a été choisie fait la synthèse des débats qui ont eu lieu en séance; toutefois elle propose aux élus communautaires de choisir entre les 2 libellés suivants afin de tenir compte de la remarque formulée.

- soit de conserver la phrase comme telle dans sa rédaction initiale
- soit d'effacer la mention « ce qui implique le rejet des 4 scénarios comme le demande Madame Darcos.

Madame DARCOS propose d'inscrire « les élus communautaires n'ont pas pris part au vote car les scénarios ne convenaient pas »

Monsieur DUBOUREAU propose d'une part, la suppression en page 5 de la phrase suivante « Madame la Présidente demande aux maires concernés s'ils souhaitent prendre la parole à ce sujet ? » justifiée par le fait que Madame la Présidente se serait tournée directement vers Monsieur Beyly pour lui donner la parole et d'autre part il souhaiterait une modification à la page 7 de la phrase suivante « Madame la Présidente propose de suivre l'avis des Maires riverains de la Dordogne » comme suit « Madame la Présidente propose de suivre l'avis de certains Maires riverains de la Dordogne ».

Madame la Présidente propose de tenir compte des remarques de Monsieur Duboureau et propose d'entériner le libellé soumis à leur approbation concernant le volet GEMAPI : « aucun vote et aucune délibération ne sont pris »

Voix pour : 26

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ Décident à l'unanimité des membres présents et représentés d'adopter le procès-verbal du Conseil Communautaire en date du 28 juin 2023 amendé des modifications proposées par Madame la Présidente.

Madame la Présidente donne la parole à M. Galand pour présenter les sujets relatifs aux finances.

M. GALAND demande aux élus communautaires de bien vouloir accepter la modification de l'ordre du jour afin de pouvoir partir en cours de séance étant en période de vendanges.

Madame Martine TILLET FAURIE arrive en cours de séance.

II - Finances - Personnel Rapporteur : Monsieur Jean GALAND
--

FINANCES

1/ Information du conseil sur la prise d'une décision en matière de fongibilité des crédits

Il est rappelé que dans le cadre du référentiel M57, la fongibilité des crédits donne la possibilité à l'exécutif de procéder à des virements de crédits sans nécessiter le vote de l'assemblée délibérante.

Lors du vote du budget de la Communauté de Communes du Fronsadais, l'assemblée délibérante a autorisé la Présidente à procéder à des virements de chapitre à chapitre à l'intérieur d'une même section et à l'exclusion des dépenses de personnel, ceci dans la limite de 7.5% des dépenses réelles pour chaque section.

Suite à un courrier de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFiP) du 30 juin 2023 informant la Présidente de la mise en œuvre du prélèvement d'un montant de 44 864 € pour hausse du taux de la taxe d'habitation (article 16 de la loi de finances pour 2020), la Présidente a dû faire procéder à un virement de crédit de 44 864 € du chapitre 011 Charges générales au chapitre 014 Atténuations de produits.

En effet, la compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THp) se fait en référence au taux appliqué par les collectivités lors du lancement de la réforme, mais ne couvre pas les décisions prises après l'annonce de la réforme.

Pour ajuster cette compensation, l'article 16 de la loi de finances pour 2020 institue un prélèvement à la charge des collectivités ayant procédé à une hausse du taux de la THp entre 2017 et 2019.

La Communauté de Communes du Fronsadais a décidé une augmentation du taux de THp de 0.5% en 2019, ce qui déclenche la mise en œuvre de ce prélèvement.

Il est précisé que ce prélèvement s'impute sur l'avance de fiscalité directe locale de juillet 2023 et ne sera pas reconduit.

Conformément à la délibération D51-2023, la Présidente a procédé à un virement de crédit de chapitre à chapitre et le conseil communautaire en est désormais informé.

M. GALAND précise que tous les sujets présentés au cours de la séance concernant les finances ont été vus au préalable par les membres de la commission des finances.

2/ Subvention à l'association Les Apaches pour le Festiv'Asques

M. GALAND énonce que dans le cadre des subventions allouées par la Communauté de Communes, aux associations ayant un rayonnement sur le territoire Fronsadais, il est proposé aux élus communautaires, d'accorder au titre de l'année 2023, une subvention de 3 000 € à l'association « Les Apaches » afin de l'aider à financer l'édition 2023 du Festiv'Asques qui s'est soldé par un déficit de - 13 462.41 €.

Cette subvention permettra à l'association de payer les artistes, les prestataires et leurs fournisseurs. En outre, l'octroi d'une subvention de la Communauté de Communes ouvrira la possibilité pour cette association d'obtenir des financements du département.

La commission Finances s'est prononcée favorablement pour cette attribution de subvention du fait que c'est exceptionnel.

M. GALAND indique que ce festival est la deuxième grande manifestation musicale du territoire après celle de La Rivière.

Voix pour : 27

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ **se prononcent favorablement à l'unanimité des membres présents et représentés concernant le versement au titre de l'année 2023, d'une subvention à hauteur de 3 000 € au profit de l'association « Les Apaches » pour la réalisation de l'édition 2023 du festival d'Asques.**

➤ **Assurent que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2023 de la Communauté de Communes du Fronsadais.**

3/ Subvention à l'association sportive du collège Léo Drouyn

M. GALAND énonce que toujours dans le cadre cité précédemment, il est proposé d'allouer, au titre de l'année 2023, une subvention de 3 350 € à l'Association Sportive du Collège Léo Drouyn à Véric afin de l'aider à financer la diversification de son offre sportive à destination de ses licenciés.

Cette subvention permettra le financement des déplacements aux compétitions, l'achat de matériel et la proposition de sorties. La commission Finances s'est prononcée favorablement pour cette attribution de subvention à l'association sportive du Collège Léo Drouyn.

M. Bec précise qu'après le Covid et le renouvellement du Conseil d'administration de l'association la demande de subvention n'a pas été faite dans les délais d'où la demande un peu tardive.

Voix pour : 27

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ **Se prononcent favorablement à l'unanimité des membres présents et représentés pour le versement au titre de l'année 2023 d'une subvention de 3 350 € à l'Association Sportive du Collège de Vérac afin de l'aider à financer notamment l'achat de matériel et les déplacements aux compétitions.**

➤ **Assurent que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2023 de la Communauté de Communes du Fronsadais.**

4/ Subvention au PLIE du Libournais pour le co-financement du poste de référent PLIE au titre de l'année 2023

M. GALAND rappelle aux élus communautaires que dans le cadre du protocole d'accord du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Libournais (PLIE) 2022-2027, la Communauté de Communes du Fronsadais s'est engagée à participer au cofinancement des postes de référents emploi en contribuant aux dépenses liées à ces postes.

Les élus communautaires sont invités, pour l'année 2023, à fixer la participation de la Communauté de Communes à 4 500 € au titre du cofinancement du poste de référent emploi, porté par le PLIE du Libournais (Opération FSE N°202302445). La commission Finances s'est prononcée favorablement pour ce cofinancement.

Le référent tient des permanences à Saint Michel de Fronsac.

Voix pour : 27

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ **Se prononcent favorablement à l'unanimité des membres présents et représentés pour participer à hauteur de 4 500 € au cofinancement du poste de référent emploi porté par le PLIE du Libournais - opération FSE N°202302445 - Accompagnement renforcé pour l'accès à l'emploi durable des participant du PLIE du Libournais.**

M. BERGEON arrive en cours de séance à 17 h 48.

5/ Fixation de tarifs pour l'achat revente d'objets promotionnels par l'Office de Tourisme

M. GALAND indique que l'Office de Tourisme du Fronsadais souhaite acheter et revendre des objets promotionnels, tels que des porte-clés, mugs, t-shirts ou stylos, à destination du public dans le but de promouvoir la destination « Fronsadais ».

Il serait appliqué à ces reventes une marge de 10% à 30% du prix éditeur (suivant les négociations et usages) qui viserait à couvrir les frais de gestion de ces opérations.

Les élus communautaires sont invités à se prononcer sur la création de ces tarifs et à autoriser l'Office de Tourisme du Fronsadais à procéder à ce type d'opération.

La parole est donnée à Ali Rhabri, responsable de l'office de tourisme du Fronsadais.

M. RHABRI souligne que l'idée est de promouvoir la marque du Fronsadais et la signature marketing « le Fronsadais, Merveilleux par nature » ; il a été étudié avec le trésorier payeur général que l'Office de Tourisme qui est un Service Public Administratif, puisse acheter avec une marge réduite des objets (magnets, tote-bags...) pour promouvoir le territoire ; il existe une charte qui définit les objectifs de la boutique et les agents de l'OT veilleront à ce que les objets soient réalisés en France, localement comme les stylos fabriqués par M. Guillemin à Saint Michel de Fronsac. Ces objets serviront de support de communication sur le territoire et cela permettra de diversifier les objets proposés dans la boutique. Le budget d'acquisition global est évalué à 200 – 300 € ;

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ **Se prononcent à l'unanimité des membres présents et représentés pour la création des tarifs de revente de « goodies » représentant une marge de 10% à 30% du prix éditeur (suivant les négociations et usages) afin de couvrir les frais de gestion de ces opérations.**

➤ **Autorisent à l'unanimité des membres présents et représentés, l'Office de Tourisme du Fronsadais à acheter et revendre des « goodies » avec une marge de 10% à 30% du prix éditeur déterminé en fonction des négociations et usages.**

6/ Autorisation de lancer le marché travaux voirie 2024-2026

M. GALAND énonce que les élus communautaires doivent autoriser Madame la Présidente à lancer la consultation concernant le renouvellement du marché de travaux voirie pour une nouvelle période triennale allant de 2024 à 2026. Il faut donc remettre en concurrence les différents prestataires et tenir une commission appel d'offres sur le sujet.

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ **se prononcent favorablement à l'unanimité des membres présents et représentés pour autoriser Madame la Présidente à lancer la consultation relative au choix du prestataire qui assurera la réalisation des travaux de réfection de la voirie communautaire au titre des années 2024-2025-2026.**

M. GALAND demande que soit modifié l'ordre du jour pour que M. BEYLY puisse présenter son sujet avant les sujets de M. BEC.

1/ Délibération relative au projet culturel

M. BEYLY rappelle que le conseil communautaire s'est réuni une semaine auparavant pour la présentation par l'architecte M. De Marco du projet Ecole des arts. Il soutient ce projet et souhaite que l'ensemble des élus communautaires valident cet investissement important pour le fronsadais.

Il précise que la création d'un pôle des arts est un projet que les élus doivent revendiquer.

Il s'agit de proposer à notre territoire des outils de formation, d'enseignement artistique, et de pratique culturelle, cette démarche est salutaire et nous pourrions en être fiers.

Il indique que nous sommes élus pour améliorer le quotidien de nos administrés. Nous sommes là pour élaborer un projet pour le futur, celui-ci n'est pas un caprice d'élus, mais au contraire, une véritable volonté d'inscrire dans ce mandat des investissements marquants.

Avec la construction d'équipements qui vont conforter les activités existantes, nous donnerons de nouvelles attractivités en développant de nouvelles pratiques qui viendront en complémentarité des thématiques sur lesquelles s'appuie notre démarche culturelle. Cette construction va également donner les moyens aux élèves et aux professeurs de travailler dans des conditions dignes.

M. BEYLY explique que la séance a pour objet de permettre la poursuite de ce projet culturel et d'abord dans un premier temps l'école de musique : l'avis donné par les élus permettra en cas de validation, de déposer le permis de construire avant la fin septembre.

M. CENNI intervient car il a été sollicité depuis le précédent conseil sur ce projet qui à l'origine consistait en la construction d'une école de musique laquelle a été chapeautée par une école des arts. L'évolution de ce projet a provoqué des polémiques et des tensions entre élus. Il constate qu'il reste toujours des questionnements sur le financement de ce projet surtout dans un contexte d'inflation ; il remarque qu'il n'a pas été répondu à la question sur la longueur de l'endettement, le coût de l'endettement au vu des taux d'intérêt qui augmentent et sur les coûts de fonctionnement futurs ; on lui a demandé de proposer qu'un vote à bulletin secret ait lieu sur ce sujet : un vote pour l'école de musique et un vote pour l'école de cirque pour que chacun puisse voter en son âme et conscience.

M. CENNI précise que pour pouvoir voter à bulletin secret il faut qu'1/3 de l'assemblée délibérante présente le souhaite.

M. MURAT arrive en cours de séance à 17 h 55.

M. GALAND revient sur ce qui a été dit en commission des finances : à savoir que les élus communautaires doivent voter ce soir que pour l'école de musique afin de pouvoir déposer le permis de construire ainsi que sur la demande de subventions pour l'école de cirque. Il rappelle que tous les membres de la commission Finances étaient favorables à ces propositions.

Concernant l'école de cirque il réitère le fait qu'il n'est pas proposé ce soir de voter sur la faisabilité de cet équipement de cirque mais simplement de délibérer pour demander à la Présidente de rechercher toutes les subventions qu'elle pourrait obtenir auprès des différentes institutions.

Ce n'est que lorsque le résultat sera connu au niveau de l'octroi des subventions pour le projet cirque que la Présidente proposera au conseil communautaire de délibérer sur cet investissement.

La séance actuelle n'est donc pas consacrée au vote du projet d'école de cirque mais seulement de donner toute latitude à la Présidente afin d'obtenir des subventions pour cette école de cirque.

M. GALAND rappelle que pour l'école de Musique les subventions seront proches de 80% du montant du projet. Il ne restera que 20% à financer par la Communauté de Communes ce qui, compte tenu de l'endettement actuel de la CDC, est tout à fait réalisable.

M. CENNI indique que lorsqu'il demande le maximum de subvention aux services de l'Etat, le Sous-Préfet répond que la subvention ne pourra dépasser 50% en lieu et place des 80 % annoncés.

M. GALAND indique que la CDC a déjà l'accord d'attribution du Département et de l'Etat via la DETR à hauteur de 60% au total ; il reste le FEDER qui peut atteindre 20%. Il rappelle que si le vote n'est pas fait ce jour, les subventions à hauteur de 60% qui sont déjà acquises, ne seront pas versées car un délai maximum doit être respecté entre le moment où les subventions sont octroyées et le moment où elles doivent être utilisées pour un commencement de travaux. Dans le cas où ce délai serait dépassé, les subventions seraient perdues pour la Communauté de Communes du Fronsadais.

M. BEYLY rappelle que le 25 janvier 2023, la Présidente a été missionnée pour demander des subventions pour l'école de cirque auprès des services de l'Etat (DETR) et du Département. Les fonds FEDER ont été proposés postérieurement par la Région et officiellement ils vont être demandés pour l'école de cirque.

M. GALAND précise que les fonds européens FEDER ne sont débloqués que si les institutions telles que le Département, la Région ou l'Etat s'engagent sur le projet. On ne peut donc demander les fonds FEDER qu'après avoir eu les fonds DETR et Départementaux.

M. CENNI demande confirmation sur le fait que seule l'Ecole de Musique sera actée en cours de séance.

Mme DARCOS énonce qu'il s'agit de valider le scénario présenté par l'architecte lors du dernier conseil communautaire.

M. GALAND réaffirme que le vote de la séance ne concerne pas l'école de cirque.

M. BEYLY indique qu'après l'APS l'architecte proposera l'APD, au cours de cette phase, tous les éléments concrets seront apportés par rapport au coût de fonctionnement du bâtiment, mais aussi concernant le volet énergétique, le type de chauffage ou la ventilation à privilégier; l'APS a décrit le projet sommaire qui semble t-il a fait consensus par rapport à la qualité architecturale proposée et M. MARIEN a validé les plans qui font apparaître les besoins de l'école de musique. M. MARIEN a seulement demandé d'apporter un ajustement pour avoir 9 m² d'un petit bureau près de l'entrée.

M. BEYLY énonce qu'il est urgent de déposer le Permis de Construire car il faut compter 8 mois d'instruction pour le permis et la date limite pour déposer le panneau de chantier et commencer les travaux est en juin 2024.

Concernant le fonctionnement de l'école de musique, elle bénéficie d'une subvention annuelle de la Communauté de Communes et de l'ensemble des communes puisque c'est une gestion associative. Il ne voit pas quel problème pourrait poser le fonctionnement dans le futur.

M. DUBOUREAU remarque que le bâtiment actuel utilisé par l'école de musique est différent.

M. BEYLY rappelle que l'architecte a expliqué qu'il recherche toutes les solutions utiles pour que ce projet soit moins énergivore et permette une durée de vie la plus longue possible. Il faudra sûrement faire des ajustements sur les investissements en photovoltaïque par exemple mais on sait que les économies d'énergie se calculent sur le long terme. C'est l'APD qui précisera ces éléments.

M. GARBUIO explique qu'il faut bien dissocier le bâtiment du projet Ecole de Musique de Galgon et la recherche de réduction du coût de fonctionnement pour les années à venir ; l'investissement dans du photovoltaïque si c'est intéressant est un investissement pour réduire nos coûts de fonctionnement et doit être mis à part du projet initial.

M. BEYLY énonce que le reste à charge pour la Communauté de Communes est de 300 000 € à l'heure actuelle ce qui ne représente pas un emprunt extrêmement lourd.

M. CENNI indique qu'au vu du contexte inflationniste actuel il vaut mieux envisager l'avenir avec prudence et consolider les services existants.

M. BEYLY conseille à M. CENNI d'aller visiter les locaux actuels de l'école de musique pour se rendre compte des conditions dans lesquelles travaillent les élèves et enseignants. Il estime que ce projet est indispensable pour le territoire.

M. CENNI rappelle que la Communauté de Communes a été créée à l'origine pour mutualiser les moyens dédiés aux travaux d'entretien des voiries et constate que les communes disposent de la même enveloppe depuis des décennies alors que le trafic routier a quasiment triplé.

Mme la Présidente énonce que le trafic routier est dû à l'augmentation de la population. Elle rappelle que l'enveloppe attribuée n'a pas changé mais le transfert des charges non plus.

M. BEC remarque que les voies restent correctes dans l'ensemble et permettent de circuler sans trop d'embûche, lui semble-t-il.

M. BEYLY indique que les élus ont tout à fait le droit de s'opposer et de penser que les priorités sont ailleurs. Le projet culturel ne date pas d'aujourd'hui, cela fait des années qu'il est travaillé et il invite l'assemblée à se prononcer.

M. CENNI propose que l'assemblée vote à bulletin secret.

Mme la Présidente demande si les élus n'ont pas le courage de leurs opinions.

M. BEYLY demande combien d'élus souhaitent un vote à bulletin secret ;

Il est comptabilisé 10 mains levées.

La proposition de vote à bulletin secret est validée puisqu'il faut a minima 9 personnes.

M. CENNI propose d'utiliser des bulletins qu'il a préparés. Il est convenu que les enveloppes vides seront comptabilisées en abstentions.

Les élus communautaires procèdent au vote sur le projet école de musique à l'écart dans la salle.

M. BEYLY remarque que jusqu'à présent il existait un consensus à la commission infrastructures et à la commission finances sur le projet école de musique.

Mme la Présidente énonce que les projets qui sont proposés aux voix sont ceux qui doivent apporter un service aux administrés ;

M. BAYARD indique que le permis de construire peut-être déposé même si la CDC n'est pas encore propriétaire ;

Mme MORAND précise aux élus que la commune de Galgon souhaitait être assurée que le projet serait bien engagé avant de passer l'acte devant le notaire.

Comptabilisation des votes :

Total des enveloppes : 29

Présents : 26

Pouvoirs : 3

Voix contre : 4

Abstention : 1

Voix pour : 24

Après avoir délibéré par un vote à bulletin secret, les élus communautaires valident à la majorité des membres présents et représentés le projet d'école de musique et le dépôt du permis de construire.

Madame la Présidente remercie les élus de ce vote en faveur du projet de l'école de musique car c'est une avancée pour les administrés et le fronsadais.

M. GALAND quitte la séance à 18 h 25.

M. CENNI rappelle qu'il faut aussi délibérer pour autoriser la Présidente à solliciter des subventions complémentaires.

2/ Autorisation à la Présidente de demander les subventions pour l'école de cirque.

M. BEYLY demande aux élus communautaires de se prononcer pour autoriser Madame la Présidente à aller chercher des subventions complémentaires pour l'école de cirque.

Voix contre : 0

Abstention : 0

Voix pour : 28

Les élus communautaires se prononcent favorablement à l'unanimité des membres présents et représentés pour autoriser Madame la Présidente à demander des subventions complémentaires pour l'école de Cirque.

M. GASTEUIL quitte temporairement la salle.

3/ Désignation d'un délégué titulaire au SIAEPA pour la commune de Saint Genès de Fronsac

M. GASTEUIL revient en séance à 18 H 27.

Madame la Présidente énonce que le 8 juin 2020, la Communauté de Communes du Fronsadais a désigné ses délégués au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement du Cubzadai-Fronsadais (SIAEPA) pour la mandature 2020-2026.

Conformément aux statuts du SIAEPA, il était nécessaire de désigner 2 délégués titulaires par commune. Le choix pouvant porter sur un élu communautaire ou sur tout conseiller municipal.

Or, M. Francis DELPECH, désigné en tant que représentant de notre établissement au sein du SIAEPA pour la commune de Saint Genès de Fronsac a notifié son souhait de démissionner de cette fonction pour convenance personnelle. Cette démission conduit à effectuer une nouvelle nomination.

Monsieur Jean-Luc QUEYROI, conseiller municipal a été proposé par la commune de Saint Genès de Fronsac afin de remplacer M. Francis DELPECH dans ses anciennes fonctions.

Madame la Présidente invite les élus communautaires à valider ce choix.

Voix contre : 0

Abstention : 0

Voix pour : 28

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ Se prononcent à l'unanimité des membres présents et représentés pour la désignation de Monsieur Jean-Luc QUEYROI, en tant que délégué élu issu de la commune de Saint Genès de Fronsac, pour siéger et représenter notre EPCI au sein du SIAEPA.

M. GASTEUIL sort temporairement de la salle.

4/ Délibération relative au rapport d'activités pour l'exercice 2022

En vertu de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport doit faire l'objet en suivant d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique.

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les représentants de la commune doivent rendre compte au moins deux fois par an, au conseil municipal, de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

Afin d'apporter une information claire et transparente à l'ensemble des conseillers communautaires, ainsi qu'aux administrés, aux partenaires et aux acteurs locaux, le rapport d'activité annuel retraçant l'activité des différents services de la Communauté de Communes du Fronsadais au titre de l'exercice 2022 est proposé au vote des élus communautaires.

Madame la Présidente énonce que ce rapport d'activités peut être présenté dans les communes qui le demandent lors d'un conseil municipal.

Voix pour : 27

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ **Prendent acte du rapport d'activité annuel ci-annexé retraçant l'activité de la Communauté de Communes en application de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales au titre de l'exercice 2022.**

M. GASTEUIL revient en séance à 18 h 30.

5/ Information sur le départ de M. Youri VATI

Madame la Présidente rappelle que Youri Vati, juriste, de l'EPCI, a réussi un concours de la fonction publique d'Etat et va donc quitter la collectivité ; elle lui adresse ses félicitations pour cette réussite et invite les élus communautaires à partager un moment convivial en son honneur, le jeudi 21 septembre à 17 h 00 à la Maison des Services Communautaires.

III - Enfance Jeunesse Rapporteur : Monsieur Dominique BEC

1/ Restitution des enjeux de la démarche Convention Territoriale Globale

Une présentation visant à rendre compte du travail réalisé par le Comité de Pilotage durant la Phase 1 de la démarche Convention Territoriale Globale (CTG) est réalisée en vue de la formation des groupes de travail (les acteurs du territoire ainsi que les élus communautaires ont été invités à s'inscrire sur les groupes thématiques - Invitation envoyée par courriel aux mairies) qui devront valider les fiches actions.

Pour rappel, la démarche CTG est la nouvelle forme de conventionnement entre la CAF et les collectivités qui est amenée à remplacer les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ).

Elle s'appuie sur le diagnostic de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) dont les enseignements suivants ont pu être tirés :

- En termes de démographie, le territoire est attractif et démographiquement dynamique bien que son évolution annuelle moyenne (+0,8% 2013-19) soit moindre que pour la Gironde (+1,3%) et que des disparités existent entre les communes.
- La population est relativement jeune, la proportion des moins de 14 ans a augmenté depuis 2008, mais avec un fort potentiel de vieillissement.
- Les revenus des habitants du territoire sont légèrement moindres que pour la Gironde, mais on constate une moindre précarité que pour les échelons de comparaison. Le taux de pauvreté est plus faible que pour la Gironde et la France métropolitaine.
- Pour ce qui est de l'activité, le territoire Fronsadais a un faible indice de concentration de l'emploi, ce qui souligne la vocation résidentielle du territoire et qui accueille une forte proportion de ménages actifs.
- En ce qui concerne la mobilité, une plus forte proportion de ménages ont un véhicule, mais il apparaît que pour les ménages sans véhicule, les difficultés de mobilité sont accrues en raison de la faiblesse de l'offre de transports.
- Enfin, en ce qui concerne la santé et le handicap, il apparaît un plus faible taux d'Allocation Adultes Handicapés et d'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé sur le territoire en comparaison à des collectivités similaires, mais également une moindre présence de médecins sur le territoire.

Monsieur BEC en profite pour informer les élus de l'arrivée de médecins sur la communes de Galgon ;

Dans le cadre de la phase 2 qui se déroulera de septembre à novembre 2023, les orientations finales du plan d'action de la CTG seront définies par le Comité de Pilotage et rédigées en suivant.

Des pistes de travail autour des thématiques centrales de la CTG ont d'ores et déjà été partagées avec le comité de pilotage. Il a notamment été évoqué les hypothèses suivantes :

- Concernant les familles et la parentalité, une réflexion sur le développement et le pilotage du projet de Lieu d'accueil enfants/parents (LAEP, espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent.) sur le territoire afin de stabiliser ce dernier. De plus, l'offre d'accompagnement de la parentalité au sein des services pourrait être renforcée.
- Concernant la petite enfance, l'accompagnement et la structuration du Relais Petite Enfance pourraient être poursuivis en renforçant les moyens alloués, ou encore en allant vers un guichet unique, etc. L'investissement du handicap pourrait être poursuivi, etc. L'évolution des données d'activités dans une logique d'observatoire pourrait être suivie afin d'envisager éventuellement le renforcement de l'offre d'accueil sur le territoire et en faire un outil d'aide à la décision.
- Concernant l'enfance (3-11 ans), la mise en œuvre continue des modalités inclusives d'accueil pourrait être accompagnée par la mobilisation de partenaires, la formation et sensibilisation (temps mutualisés, sur site), l'analyse des pratiques ou encore une charte d'accueil.

- Le renforcement de la coordination avec les différents acteurs sur le champ de l'enfance éventuellement via un groupe de coordination dédié serait nécessaire. Une dynamique partagée autour du Projet éducatif territorial (PEDT - cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant pourrait être créée et les actions de passerelle entre acteurs et tranches d'âge pourraient être favorisées.
- Enfin, les recrutements d'animateurs et la valorisation de la profession auprès de possibles candidats par la mise en place d'aides à la mobilité ou encore de mutualisation de contrats entre collectivités pourrait être favorisée.
- Concernant la jeunesse (11-25 ans), une structure jeunesse et un projet jeunesse pourraient être travaillés. Une dynamique de concertation des jeunes pourrait être impulsée. Enfin, une coordination des jeunesses pourrait être lancée.
- Concernant l'accès au droit, la réalisation d'une plaquette commune permettrait d'apporter de la lisibilité dans les missions de chacun et ainsi recenser les différents acteurs. De plus, le portage des services d'accompagnement des publics dans leurs droits sur le territoire et par la Communauté de communes pourrait être réinterrogé avec notamment le recrutement d'un travailleur social au niveau du C.I.A.S ou la structuration d'un pôle social communautaire (dont France Services, éventuellement itinérant).
- Concernant l'animation de la vie sociale locale, les actions locales permettant la rencontre des publics, l'accueil des nouveaux Fronsadais, éventuellement par le biais de la culture (ex. festivals itinérants, etc.) et en lien avec les communes pourraient être soutenues et leur visibilité renforcée. Enfin, une réflexion pourrait être menée sur la place que pourrait prendre la Communauté de Communes dans le soutien et la coordination du tissu associatif.

M. BEC propose que les forums des associations qui jusqu'à présent avaient lieu dans chaque commune puissent s'organiser sur une seule et unique journée centralisée à la Maison des Services Communautaires, ce qui permettrait aux habitants d'être informés de tout ce qui existe dans l'ensemble des communes du Fronsadais.

M. BERGEON énonce que cette proposition pourrait être rajoutée au DOB.

Les élus communautaires sont invités à faire partie des groupes de travail afin d'identifier les axes éventuels qui seront retenus dans le contrat qui nous liera à la CAF et définir notre feuille de route à venir dans ces domaines jusqu'en 2026.

M. MURAT quitte temporairement la séance à 18 h 41.

M. BEC ajoute que pour le moment, la CAF dispose de moyens conséquents pour mettre en place la CTG, il y a donc lieu de définir ensemble nos axes de développement.

Il donne la parole à M. David SEGUIN, technicien en charge de ce dossier.

M. SEGUIN indique que la politique famille sur le territoire pour ce qui concerne la CDC et les 2 communes qui accueillent les ALSH à Galgon et La Lande de Fronsac représente entre 550 000 et 600 000 € de dotation par an.

Il énonce que la convention d'objectifs globale de la CNAF vient d'être revotée et une note encourageante prévoit des augmentations sur une moyenne de 5% sur le taux horaire dans les crèches mais également sur les investissements des collectivités dans les bâtiments et sur les logiciels utilisés. La politique financière de la CAF reste donc pour le moment expansive et permet à la CDC de proposer des activités intéressantes : ainsi le secteur jeunes est en plein développement : la CAF va jusqu'à financer la moitié des postes à temps complet en plus de tous les appels à projets, achat de matériels et autres ...

Il précise que la Convention Territoriale Globale a pour tronc commun le CEJ mais la CAF attribue également des bonus territoires. Elle n'est pas figée et se calque sur la durée du mandat.

Concernant les enjeux à travailler, des opérations ont déjà été lancées.

M. SEGUIN attire l'attention des élus sur l'accès aux droits et la mise en place d'un pôle social ; Cela demandera des investissements financiers et en personnel et un engagement politique clair.

Madame MORAND demande quels sont les retours concernant la constitution de groupes de travail.

M. SEGUIN répond avoir envoyé un mail à la mi - juillet ; 3 groupes vont être constitués : le 1^{er} concernant la Petite Enfance - Enfance se tiendra le 22 septembre matin, le 2^{ème} groupe sur la jeunesse aura lieu Jeudi 22 septembre après-midi et le troisième groupe aura lieu le Jeudi 28 septembre sur la parentalité et l'accès aux droits. Quelques élus ont répondu mais un mail va être renvoyé aux mairies pour recommuniquer à ce sujet.

Il invite les élus communautaires à solliciter des personnes dans leur commune pour assister à ces groupes de travail car les choix qui seront faits concernent un large choix de services pour la famille dans sa globalité. M. SEGUIN rappelle que le cabinet KPMG est financé en grande partie par la CAF qui suit ce projet de près.

Il invite les élus communautaires à relire le document sur l'accès aux droits et le pôle social.

Madame la Présidente précise qu'il est encore possible de s'inscrire aux ateliers ; il est important de s'y associer car cela comprend le développement de nos services et les aides aux projets de l'enfance jeunesse.

M. BEC insiste sur l'importance de ce projet politique pour développer des actions avec des moyens importants non seulement pour l'enfance jeunesse mais aussi pour le pôle social.

V- Tourisme Rapporteur : Monsieur Philippe DUVERGER
--

1/ Demande d'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

M. DUVERGER étant absent, Madame la Présidente présente le sujet.

Madame la Présidente énonce que la Communauté de Communes du Fronsadais a approuvé le 10 novembre 2020 les nouvelles modalités de gestion du PDIPR et s'est engagée dans une refonte des itinéraires de promenades et de randonnées à l'échelle de son territoire pour proposer l'inscription d'un nouveau schéma communautaire sur lequel, une convention de délégation de compétences de gestion sera négociée avec le Département.

Pour ce faire, une méthodologie collaborative a été mise en place en s'appuyant sur la gouvernance suivante :

- **Un comité de pilotage** : composé d'élus communautaires, de représentants du Département, techniciens de la Communauté de Communes et de l'office de tourisme. Le comité de pilotage a en charge d'assurer le suivi et les orientations politiques de la collectivité pour que ce schéma communautaire réponde aux enjeux de développement du territoire.
- **Un comité technique** : composé des techniciens des différentes structures, de représentants du Département, de partenaires locaux experts (fédérations sportives et culturelles, hébergeurs, monde agricole et viticole, etc.). Le comité technique a en charge d'élaborer et d'affiner les propositions techniques pour répondre aux orientations formulées par le comité de pilotage et aux grands enjeux de la politique Départementale de sports de nature.
- **Des groupes de travail** : composés de bénévoles d'associations locales ou de randonneurs expérimentés. Ces groupements réalisent le travail de terrain (reconnaissance des circuits existants et des éventuelles propositions de boucles).

Le projet de schéma communautaire présenté a été validé en Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme le 3 mai 2023, en Comité Technique le 11 mai 2023 et en comité de pilotage le 29 juin 2023.

Ce projet de schéma communautaire répond aux enjeux que s'est fixée la collectivité et aux orientations du Département de la Gironde.

Ce schéma pourra être amené à évoluer, à la marge, en fonction des résultats de l'étude d'aménagement qui sera réalisée et qui précisera notamment :

- Les problématiques d'usages et des réserves techniques.
- Les aménagements et la signalétique nécessaires sur chaque sentier (et les coûts afférents).
- Les conditions d'entretien nécessaires (et les coûts afférents).

Enfin, la méthodologie d'inscription du schéma communautaire suivante sera observée :

- Accord de principe du conseil communautaire du schéma proposé et demande d'inscription de ce schéma au PDIPR.
- Validation du projet en CDESI (Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires).
- Validation du projet et de la demande d'inscription au PDIPR en Commission Permanente départementale.

Le projet de Schéma communautaire a fait l'objet d'un avis favorable du comité technique le 11 mai 2023.

Madame la Présidente donne la parole à M. Ali RHABRI, responsable de l'office de tourisme pour apporter des précisions complémentaires aux élus communautaires.

M. RHABRI rappelle que le PDIPR a été lancé dans les années 80 à l'échelle de tous les départements dans le cadre du code de l'environnement avec pour objectif la protection foncière des chemins ruraux afin de valoriser tout ce qui concerne l'environnement et les enjeux sportifs touristiques et culturels. Sur le territoire, des itinéraires ont été créés il y a une vingtaine d'années et actuellement le Département s'interroge sur la pertinence des boucles existantes de randonnée : certaines comprennent beaucoup de routes, certaines doivent être modifiées et de nouvelles boucles doivent être créées avec l'idée d'éviter au maximum le passage sur les propriétés privées ; en effet, en cas d'itinéraires sur des propriétés privées il est obligatoire de signer des conventions avec les propriétaires.

Actuellement on compte 7 boucles en Fronsadais. Dans le projet de PDIPR, 12 boucles sont proposées, allant de 4 à 12 kms. L'objectif consiste à diversifier l'offre en reliant plusieurs boucles pédestres mais également pour le VTT ; les boucles équestres n'ont pas été étudiées car les circuits ne sont pas adaptés pour cette activité. Les itinéraires pourront également faciliter l'accès des randonneurs des territoires voisins afin de leur faire découvrir le Fronsadais. L'aspect naturel a également été pris en compte dans le choix des itinéraires. Des conseils ont été pris auprès des territoires de Cubzac les Ponts, Saint André de Cubzac et Saint Denis de Pile. L'ancien schéma s'étalait sur 95 kms, le nouveau propose 111 kms comprenant 12 boucles au total.

M. GASTEUIL revient en séance à 19 h 00.

M. RHABRI précise que la validation du PDIPR auprès du CDESI aura lieu le 28 septembre 2023 et le département devra valider le Schéma en commission permanente en Novembre 2023.

Un appel d'offres va être lancé par le Département pour lancer l'étude préalable aux travaux pour vérifier la concordance avec le cadastre, les besoins en fléchage, etc. Dès que l'étude sera terminée le Département financera les travaux et à l'été 2025 les nouveaux itinéraires de randonnée seront déployés.

M. RHABRI remercie les élus qui ont fait le lien avec les habitants et les associations.

M. DUBOUREAU demande si les boucles de randonnées seront rattachées au Libournais et au Saint Emilionnais notamment pour les VTT.

M. RHABRI répond que tous les territoires n'ont pas démarré la refonte de leurs itinéraires de randonnée ; le territoire de Castillon est en avance dans le Libournais mais pour le moment le territoire de la CALI ne dispose pas de boucle inscrite au PDIPR. A Saint André de Cubzac le lancement du projet est en cours, il est donc prévu trois connexions depuis Saint Genès de Fronsac, La Lande de Fronsac et Asques. Il a été identifié au moins une boucle pour les VTT mais l'ensemble des chemins sont tout à fait utilisables par les VTT.

M. CENNI demande quelle structure prendra en charge l'entretien des chemins de randonnée.

M. RHABRI répond qu'avant la refonte des itinéraires une convention de délégation de compétence était signée entre les communes et le Département car l'entretien était à la charge

des communes. A l'avenir, une convention tripartite entre le département, les propriétaires privés et la Communauté de Communes sera signée. Notre entité communautaire bénéficiera d'une délégation de compétence du Département qui impliquera la prise en charge par la Communauté

de Communes des charges d'entretien mais le Département financera 80% du montant ; en tout état de cause, il faut attendre la fin de l'étude qui se terminera à la fin du 1^{er} semestre.

M. BERGEON demande si un état des lieux des parcours actuels a été fait car certains chemins de randonnée sont inaccessibles.

M. RHABRI répond qu'il a personnellement parcouru les 94 kms de chemins avec 200 kms de repérage. Il a constaté que des endroits sont en effet mal entretenus.

M. RHABRI répond qu'à l'avenir une veille concernant l'entretien sera assurée par une société mandatée par le Département ; un référent sera nommé pour assurer la vérification de l'entretien des chemins.

Madame la Présidente énonce qu'actuellement ce sont les communes qui sont chargées d'entretenir les chemins.

Elle demande si les chemins sont tous bien balisés.

M. RHABRI répond qu'une nouvelle charte graphique sera créée à l'échelle du Département avec de nouveaux balisages et fléchages. Des panneaux d'information seront installés sur les sites importants ; l'impact sur les écosystèmes sera très limité.

M. BERGEON énonce que le territoire se caractérise par son caractère viticole où les boucles de randonnées passent au milieu des vignes ; il demande comment est géré le fait que les particuliers ne doivent pas aller sur les parcelles privées dans les 24 h à 48 h après les traitements des vignes.

M. RHABRI répond que les informations existent déjà et remontent à l'Office de Tourisme, lequel les transmet aux utilisateurs mais l'information peut également transiter par les applications numériques ; en général l'autorisation d'utiliser les chemins qui traversent les propriétés viticoles est donnée par les propriétaires concernés qui doivent informer les randonneurs.

M. BEC remarque que les exploitants arrêtent souvent leur traitement en cas de passage de randonneurs.

M. BERGEON demande quel sera le responsable en cas de pénétration sur une parcelle traitée dans les 24 à 48 h qui suivent le traitement.

M. BEYLY indique que dans sa commune des papiers sont déposés dans les boîtes aux lettres pour informer les habitants.

M. RHABRI précise qu'une application existe pour préciser les jours et heures de traitement.

M. DUBOUREAU remarque que l'entretien va impliquer des investissements.

M. RHABRI répond qu'une entreprise sera chargée de l'entretien dans le cadre d'un marché entre la Département et la Communauté de Communes par délégation de compétence.

Mme TILLET FAURIE remarque qu'à la réunion de présentation du PDIPR en présence de M. DUVERGER et M. GALAND, il avait été évoqué la possibilité de rajouter la parcelle de Saillans en prévision du projet de passerelle et celle - ci n'a pas été rajoutée ; cette parcelle d'environ 200 m permettrait d'aller jusqu'au bord de la rivière.

M. RHABRI répond qu'il demandera au département de le rajouter si c'est faisable.

Madame la Présidente remercie M. RHABRI pour le travail accompli. Elle demande aux élus communautaires de délibérer à ce sujet.

Voix contre : 1 (M. Patrice MURAT)

Abstention : 0

Voix pour : 27

Après en avoir délibéré, les élus communautaires, à la majorité des membres présents et représentés :

➤ **Donnent un accord de principe sur le projet de schéma communautaire présenté et souhaitent lancer une étude de maîtrise d'œuvre et d'aménagement en vue de la mise en œuvre du projet.**

➤ **Demandent au Département de la Gironde l'inscription au PDIPR des chemins retenus dans le nouveau schéma communautaire après avis favorable de la CDESI.**

➤ **Indiquent que le schéma communautaire pourra être revu, à la marge, pour des raisons d'impossibilité technique, selon le rendu de l'étude d'aménagement du futur schéma.**

➤ **S'engagent à inscrire les itinéraires concernés par le PDIPR dans tout document d'urbanisme, aussi bien lors d'une prochaine révision ou lors de son élaboration.**

➤ **Prennent acte que le Département engage la procédure de désinscription du PDIPR des itinéraires non retenus dans le schéma communautaire exceptés les grands itinéraires départementaux.**

➤ **Prennent acte que le balisage actuellement en place sur les chemins inscrits au PDIPR (excepté le balisage des grands itinéraires départementaux) non retenus dans le schéma communautaire sera déposé.**

➤ **Prennent acte que les conventions de gestion conclues avec les communes sur le territoire de la CDC sont dénoncées par le Département, exceptées les conventions de gestion signées pour les grands itinéraires départementaux.**

➤ **Chargent Madame la Présidente de notifier cette décision aux services préfectoraux et à la direction générale des finances publiques.**

M. MURAT explique son vote car il dit regretter qu'il n'y ait pas eu de boucle sur sa commune, même s'il a conscience qu'il a sa part de responsabilité en n'ayant pas assisté aux réunions ou en n'ayant pas pu déléguer.

M. RHABRI rappelle que la CDC n'est pas seule à monter le projet car le département est partie prenante dans l'élaboration du schéma et l'on doit se conformer à des critères et des échéances qui doivent être respectés ; les propriétaires privés ont été sollicités et il s'est avéré qu'il était

complicqué de créer une boucle sur la commune de Saint Genès de Fronsac vu les problématiques liées au foncier; cependant le département laisse la possibilité à chaque commune de créer des boucles locales. Il est donc possible pour les communes de signer une convention avec les propriétaires concernés afin de créer une boucle locale mais l'entretien sera par contre à la charge de la commune.

M. MURAT remarque qu'il n'a effectivement pas pu assister aux réunions mais il a le sentiment d'être un peu isolé en Fronsadais et finalement il est à certains égards plus proche de Salignac.

M. CENNI fait la même remarque concernant sa commune à savoir qu'il n'y a pas de boucle sur Lugon, il s'avère que dans le nouveau schéma, sa commune est contournée.

Mme la Présidente demande s'il y avait possibilité de ne pas emprunter de chemins privés dans ces communes car c'est un critère essentiel pour le Département.

M.MURAT a conscience qu'il reste la possibilité de créer une boucle locale mais dans ce cas l'entretien des chemins de randonnée revient à la commune, il regrette qu'il n'y ait pas une boucle à Saint Genès de Fronsac inscrite dans ce schéma.

Mme la Présidente remarque qu'il aurait fallu donner délégation à un conseiller municipal pour assister aux réunions.

M. CHIAROTTO quitte la séance.

M. RHABRI indique que l'entretien ne sera effectivement plus à la charge des communes pour les boucles inscrites dans le schéma.

Madame la Présidente confirme que chaque commune doit financer l'entretien des boucles locales.

Madame RICHARD demande s'il faut enregistrer les boucles dans le document d'urbanisme de la commune ;

Madame la Présidente répond que dans le passé il existait déjà des conventions et aucun problème d'urbanisme ne s'est posé.

M. MURAT demande si on peut lui communiquer le nombre de conventions signées avec les particuliers, par commune.

M. RHABRI répond que 24 propriétaires ont répondu favorablement pour environ 37 parcelles sur les 111 kms de sentiers de randonnée retenus.

Galgon : 11 parcelles
Mouillac : 5
Périssac : 1
Saillans : 4
Saint Germain la Rivière : 11
Saint Genès de Fronsac : 4
Saint Romain la Virvée : 3

Ce détail sera transmis à M. MURAT.

Madame la Présidente rappelle que l'intérêt des chemins de randonnée est de se situer au maximum en dehors des routes goudronnées.

VI - QUESTIONS DIVERSES

Madame la Présidente informe les élus communautaires du rendez-vous avec Pôle Emploi pour évoquer les difficultés de recrutement sur le territoire. Elle souhaite savoir si les Maires disposent de la liste du nombre de chômeurs dans leur commune.

Madame Morand rappelle qu'il est de plus en plus compliqué de recruter des aides à domicile au C.I.A.S et des animateurs à la CDC ; en 2015 le CIAS comptait 55 aides à domicile et actuellement ce nombre est inférieur à 35.

Il faut noter que des services d'aide à domicile ferment en Gironde faute de personnel. Or, il existe un réel besoin pour les aides au lever et aides au repas des personnes âgées ; Le rendez-vous avec Pôle Emploi a été sollicité pour alerter sur cette situation et pour croiser les informations. On dénombre 1 196 demandeurs d'emploi en Fronsadais dont 40% ont de gros problèmes de mobilité ou autres freins qui font qu'ils sont très éloignés du monde du travail à ce jour. Il reste donc 60% de demandeurs d'emploi disponibles et mobilisables. L'idée est de faire découvrir à ces personnes, les métiers sous tension en fronsadais et pour ce faire il est demandé que chaque commune se procure la liste des demandeurs d'emploi.

M. BEC énonce qu'une réunion du SIAEPA a également lieu le lendemain ; il s'avère que des nouveaux compteurs d'eau vont être installés prochainement et le SIAEPA recherche des personnes pour assurer cette installation sur une période de 2 ans.

Mme DARCOS demande s'il est proposé des formations aux aides à domicile.

Mme MORAND répond que des formations et du tutorat sont déjà mis en place au sein de notre entité. Au niveau salarial, une réelle revalorisation salariale de 192 € a été réalisée suite à la loi ségur. Il est précisé que certaines aides à domicile travaillent 35 h hebdomadaires mais beaucoup sont sur une durée horaire de 31H30 compte tenu du temps de transport qui n'est pas comptabilisé dans le temps de travail mais rémunéré via les frais kilométriques.

Du fait que le territoire compte moins de 18 000 habitants, nous sommes contraints de proposer des contrats de 17 h 30 même si dans les faits, nombre d'aides à domicile font plus de 30 heures car la demande est bien là. La nouveauté c'est que finalement ces contrats intéressent désormais les nouvelles candidates qui ne souhaitent plus effectuer beaucoup d'heures et se satisfont d'un mi-temps.

Mme RICHARD remarque qu'il est financièrement compliqué pour une personne seule avec enfants de travailler à temps non complet.

Mme MORAND informe qu'un essai de polyvalence est en cours de test pour permettre à une aide à domicile de travailler en complément dans l'animation.

M. SEGUIN ajoute que l'expérience est positive car le métier d'aide à domicile est difficile et le fait de mixer les activités avec de l'animation peut convenir à certaines aides à domicile ; au niveau de l'enfance jeunesse il essaie également de mutualiser avec certaines communes pour compléter des temps non complet.

M. MURAT revient sur la commune de Saint Genès de Fronsac qui est une étape de la manifestation de « La Ronde des Vignobles » et regrette que les services ne se soient pas appuyés sur cet évènement pour élaborer le schéma communautaire des itinéraires de randonnée.

Mme La Présidente répond que La Ronde des Vignobles est une manifestation ponctuelle qui a lieu une fois par an.

M. RHABRI précise que ce n'est pas la même démarche mais le Président de la Ronde des Vignobles fait partie du comité technique du Schéma communautaire et a pu apporter ses conseils dans l'élaboration de ce schéma. Pour la ronde des vignobles il est possible de négocier une fois par an avec les propriétaires pour passer sur les chemins ; or, les randonneurs partagent leurs informations sur les chemins empruntés alors que le propriétaire n'a pas donné une autorisation permanente de passage. C'est la raison pour laquelle le PDIPR a pour objectif de structurer les chemins de randonnée en ayant signé des conventions avec l'accord des propriétaires.

M. MURAT pense qu'un travail aurait pu malgré tout être fait en amont et regrette que sa commune ne soit pas dotée d'une boucle pédestre.

La séance prend fin à 19 h 41.

Le secrétaire de séance

M. Richard BARBE



La Présidente

Marie-France REGIS